

Nombre de membres

- * En exercice : 19
- * **Présents : 17**
- * Absents : 2
- * **Pouvoir : 0**
- * **Abstention : 0**
- * **Suffrages exprimés : 17**
 - Pour : 17
 - Contre : 0

SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, JOURNET Bertrand, CADDoux Gérald, DEGEORGES Laurent, ARMANINI Hervé, SALEM Christophe, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-BONVIN Bruno.

Date de convocation :
09/04/2026

Date d'affichage :
28/04/2026

Date de transmission :
28/04/2026

et Mesdames COCATRIX Laetitia, BERTHIER Céline, BURNET Béatrice, MONOD Gaëlle, DUTOIT Alix, BOUILLE Leslie, MAZUY Sabrina, MIRALLES Clara.

Étaient absents et excusés : Madame DIDIER Maryline et Monsieur DEGEORGES Guillaume.

Mme COCATRIX Laetitia a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-023

PAGE 1 DE 3

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriale (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat de conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services communaux,
CONSIDÉRANT qu'une seule liste est représentée au sein du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- * **DÉCIDE**, au titre de l'article L.2121-21 du CGT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- * **DÉCIDE** de créer les commissions communales suivantes :
 - 1) Commission voirie et alimentation en eau potable.
 - 2) Commission bâtiments et patrimoine.
 - 3) Commission urbanisme.
 - 4) Commission communication.
 - 5) Commission vie associative et lien social.
 - 6) Commission paysage et cadre de vie.
 - 7) Commission manifestations.
 - 8) Commission scolaire.
- * **FIXE** le nombre de membres de chaque commission.



DÉLIBÉRATION N° 2026-023
CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

* **ARRÊTE** la composition des commissions comme suit :

Commission	Vice-président	Membres
Voirie et alimentation en eau potable	M. Guillaume DEGEORGES	M. Gérald CADDOUX M. Bernard FERNANDEZ M. Hervé ARMANINI M. Thierry DEROBERT M. Bertrand JOURNET
Bâtiments et patrimoine	M. Thierry DEROBERT	M. Bernard FERNANDEZ M. Laurent DEGEORGES M. Hervé ARMANINI M. Guillaume DEGEORGES Mme Leslie BOUILLE Mme Céline BERTHIER M. Bruno FAVRE-BONVIN
Urbanisme	Mme Laetitia COCATRIX	Mme Béatrice BURNET Mme Gaëlle MONOD Mme Alix DUTOIT M. Laurent DEGEORGES M. Christophe SALEM M. Thierry DEROBERT Mme Leslie BOUILLE
Communication	Mme Céline BERTHIER	M. Bertrand JOURNET Mme Sabrina MAZUY Mme Clara MIRALLES
Vie associative et lien social	Mme Céline BERTHIER	Mme Sabrina MAZUY Mme Alix DUTOIT Mme Laetitia COCATRIX M. Bertrand JOURNET
Paysage et cadre de vie	Mme Leslie BOUILLE	Mme Marilyne DIDIER Mme Gaëlle MONOD Mme Béatrice BURNET M. Bertrand JOURNET



DÉLIBÉRATION N° 2026-023

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Manifestations

M. Bertrand JOURNET

M. Laurent DEGEORGES
Mme Gaëlle MONOD
Mme Alix DUTOIT
Mme Sabrina MAZUY
M. Bruno FAVRE-BONVIN

Scolaire

M. Bertrand JOURNET

Mme Clara MIRALLES
Mme Sabrina MAZUY
Mme Céline BERTHIER

* **RAPPELLE** que Monsieur le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions communales et peut déléguer cette fonction à un adjoint.

* **PRÉCISE** que les commissions jouent un rôle consultatif et se réunissent sur convocation du Maire, président de droit, ou du vice-président.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Mme COCATRIX Laetitia



Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES

